

SOMMAIRE

1	Objet.....	2
2	Domaine d'application.....	2
3	Document de référence et associés.....	2
4	Définitions et abréviations.....	2
5	Instructions.....	2
5.1	Liste des moyens de prévention.....	2
5.1.1	Moyens et objectifs.....	2
5.2	Modalités et fréquence de test de la procédure.....	3
5.3	Consignes en cas de départ de feu en période d'exploitation.....	3
5.3.1	Consignes à suivre par les agents sur site.....	3
5.3.2	Le chef de pôle traitements, l'agent chargé du suivi des sites, la technicienne ICPE et la Directrice Traitements et développement.....	4
5.4	Consignes en cas de départ de feu hors horaires d'exploitation.....	4
5.4.1	L'agent d'astreinte recevant l'alerte doit :.....	4
5.4.2	Organiser et gérer l'intervention par un membre de la Direction sur place.....	5
5.4.3	En cours d'intervention.....	5
5.5	Consignes en cas de départ de feu dans l'unité de valorisation.....	6
5.6	Opérations complémentaires réalisées par un membre de la Direction.....	6
5.7	Organisation de l'accueil du SDIS.....	7

DIFFUSION

Destinataires	Dates	Observations
- Membres de la Direction - Membres de la Direction Traitements et développement		

Fréquence	A chaque départ de feu
Responsable(s)	Responsable de site ISDND de Berbiac
Agent(s) d'exécution	Membres de la direction, Agents de l'ISDND, agents d'astreinte
Fréquence de révision de la procédure	Annuelle

Rédigé par (visa et date) :	Vérfié par (visa et date) :	Vérfié par (visa et date) :	Approuvé par (visa et date) :
N.WOLFROM	E. FERRIE	L. BOULBES	J. VANPEVENAEGE
Validée le 23/07/2019			

1 Objet

Le présent document expose la méthode à appliquer dans le cas où un départ de feu surviendrait sur l'ISDND.

2 Domaine d'application

Ensemble des agents titulaires et contractuels du SMECTOM du Plantaurel, intervenant sur l'ISDND de Berbiac à Manses, y compris les membres de la Direction.

3 Document de référence et associés

Réf.	Intitulé	Localisation de la version papier	Localisation de la version informatique	Agent renseignant le document
ENR BER 004	Fiche de suivi quotidien	Sur le site	PC : dropbox + ordinateur	Responsable de site, équipe maintenance du site
ENR BER 6	Rapport d'incident	Bureau ICPE	Poste NW	Directeur Traitements et développement, chef de pôle traitement, technicienne ICPE
ENR INT 6	Suivi hebdomadaire	Bureau ICPE	PC : dropbox + ordinateur	Responsable de site, équipe maintenance du site

4 Définitions et abréviations

Matériaux inertes : matériau qui n'est pas chimiquement actif.

5 Instructions

5.1 Liste des moyens de prévention

5.1.1 Moyens et objectifs

Moyens	Objectifs
Modalité et consignes d'exploitation	
Consignes permanentes :	
Contrôle visuel des déchets au déchargement des bennes	Eviter l'entrée de produits inflammables sur le casier
Compactage immédiat des déchets à leur arrivée	Limiter les possibilités de propagation d'un incendie
Aménagement d'une bande coupe-feu de 20 m depuis les limites extérieures du casier en exploitation. Au-delà, zone de 30m débroussaillée	Eviter une propagation hors site, un feu de broussailles ou la propagation d'un feu vers le site
Talus de matériaux inertes sur 40 cm pour la membrane (au-dessus des déchets) et parement de matériaux inertes sur 1 mètre autour des puits de captage du biogaz	Limiter les possibilités de propagation d'un incendie au réseau de biogaz et limiter les dégâts sur la membrane
Captage et valorisation du biogaz	Réduit le risque de propagation d'un incendie
Site fermé en continu	L'accès est limité et s'effectue sous autorisation
Consignes pour tous les vendredis après-midi	
2 à 3 canons positionnés sur le casier en exploitation prêts à l'emploi, irrigant l'ensemble du casier et complète ENR INT 6 suivi hebdo.	Gagner du temps d'intervention et réduire la propagation du feu
Mettre un cordon de terre autour des cheminées de biogaz tous les vendredis du 15 mai au 15 octobre (périodes de chaleurs)	Eviter la propagation du feu aux cheminées et l'amplification du feu
Si températures prévues > 30°C le week-end, réaliser un arrosage préventif des déchets pendant 1h maxi	Eviter tout échauffement de surface des déchets

(minuteur en place) et ne pas recouvrir de refus de déchets verts	
Moyens techniques mis en œuvre	
Caméra thermique	Enregistrer en continu la température au niveau du casier et alerter par téléphone l'agent d'astreinte en cas de détection de chaleur (deux niveaux de détection 80°C et 120°C)
Plan « Réseaux de protection incendie »	Localisation des flux par casier, des aires de pompages des eaux de réserves et des dispositifs de protection
Constitution d'un stock de 100 m ³ de matériaux inertes (terre) sur le casier	Pouvoir (ou commencer) à éteindre par étouffement le départ de feu naissant
Camion 6*4 et pelle	Approvisionnement en terre et maintien du stock pour l'étouffement
Maintien du bassin des eaux internes à un niveau minimum de 285 m ³ au vallon I et 329m ³ au vallon II	Eaux de réserve incendie nécessaire pour assurer une intervention
Système d'arrosage automatique par canon de type irrigation, et 1 lance à incendie connectée sur le même réseau	Protéger la zone à proximité de la zone enflammée et gagner du temps pour l'intervention
- 4 extincteurs positionnés sur le casier en exploitation - Extincteur gaz mobile - Lances « Bourgeois »	Pouvoir (ou commencer à) éteindre par étouffement le départ de feu naissant
Affichage des numéros d'urgence dans le bâtiment et à proximité du casier en exploitation	Optimiser le temps pour contacter les pompiers ou autres services d'urgence
Surveillance en régie et sous-traitée	
Surveillance du casier par les agents pendant leur poste de travail	Signalement rapide de tout départ
Surveillance du site par vidéosurveillance en dehors des heures d'exploitation par une société spécialisée	Signaler le départ de feu au plus tôt
Astreinte téléphonique sur laquelle revient l'appel indiquant une hausse de température	Vérifier par une connexion à distance sur la caméra thermique que l'alerte est relative à un départ de feu et non à une augmentation de température sur la membrane
Mise en œuvre du système d'extinction par agents d'astreinte	Pouvoir (ou commencer à) éteindre par étouffement le départ de feu naissant et limiter l'extension du feu

5.2 Modalités et fréquence de test de la procédure

Un essai de l'opération sera réalisé par le SDIS afin de vérifier les éléments décrit dans la présente procédure puis répété tous les deux ans.

5.3 Consignes en cas de départ de feu en période d'exploitation

**Dans le cas de départ de faible ampleur : éteindre le départ de feu avec des matériaux inertes
Dans le cas de feu important : alerter le SDIS, stopper le travail et permettre l'intervention du SDIS dans les meilleures conditions possibles.**

L'agent détectant le départ de feu prévient le responsable de site, en charge de la coordination des opérations. Il prévient à son tour le chef de pôle traitements, le Directeur Traitements et développement et la Directrice Général.

5.3.1 Consignes à suivre par les agents sur site

Le départ de feu s'apparente à des fumeroles, petites flammes :

- Eteindre par étouffement ce départ à l'aide de matériaux inertes puisés dans le stock terre constitué

- sur le casier en exploitation
- Surveiller pendant toute la durée du poste la zone du départ
- Signaler le départ de feu sur la fiche de suivi quotidien : **ENR BER 004** (détaillant heure de début et de fin, durée de surveillance,

Le départ de feu est important :

Avertir le Responsable du site ou un chef d'équipe qui devra :

- Alerter le SDIS
- Stopper le travail et bloquer le site
- Envoyer un agent au portail pour ouvrir le site au service de secours
- Alerter le Chef de pôle traitements, la Directrice Traitements et développement et la Directrice Général sans délai
- Signaler le départ de feu sur la fiche de suivi quotidien : **ENR BER 004**

5.3.2 Le chef de pôle traitements, l'agent chargé du suivi des sites, la technicienne ICPE et la Directrice Traitements et développement

Le départ de feu est de faible ampleur :

- La technicienne ICPE rédige un rapport d'incident : **ENR GEN 010** et l'adresse sans délais à l'inspecteur des installations classées selon les informations de l'**ENR BER 004**.

Le départ de feu est important et les agents passent l'alerte pendant les heures d'exploitation :

- Se rendre sur les lieux sans délais
- Sur site : coordonner les équipes d'intervention de manière identique au départ de feu en dehors des heures d'exploitation (cf § 5.4), faire le point avec le SDIS, noter un maximum d'information et prendre des photos afin que la technicienne ICPE rédige un rapport d'incident : **ENR GEN 010** complet et l'adresse sans délais à l'inspecteur des Installations classées.

5.4 Consignes en cas de départ de feu hors horaires d'exploitation

Le chef de pôle traitements réalise semestriellement le planning d'astreinte et le communique aux agents. La caméra thermique filme la zone d'exploitation et appelle sur le portable d'astreinte en cas de hausse de la température.

L'agent d'astreinte reçoit l'appel du superviseur signalant l'élévation de température sur la zone d'exploitation.

- 1^{er} niveau, il s'assure par une connexion à distance de la nature de cette hausse qui peut correspondre soit à une augmentation de la température sur la géomembrane soit à un départ de feu au niveau des déchets.
- 2^{ème} niveau, l'agent intervient il s'agit d'un départ de feu au niveau des déchets. L'agent lance la procédure d'intervention décrite ci-dessous.

5.4.1 L'agent d'astreinte recevant l'alerte doit :

1. Se rendre sur le site
2. Contacter le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS au 18 ou 112) si le feu est important
3. Contacter un membre de la Direction (par ordre de priorité : Directrice Générale, Directeur Traitements et développement)
4. Mobiliser les personnels nécessaires en les appelant (cf. liste ci-dessous), noter les heures d'arrivée sur le site et transmettre ces informations au membre de la Direction dès son arrivée sur place.

ASTREINTE SMECTOM	Fixe PRO	Portable PRO	Fixe PERSO	Portable PERSO
Astreinte Berbiac		06-33-83-58-41		
SMECTOM (Berbiac)				
BOULBES Loïc		06-30-71-67-17		06-63-09-88-61
FERRIE Eric	05-61-69-62-09	06-86-44-65-19		06-70-36-22-77
ROQUES Mathieu	05-61-67-64-50	06-86-21-13-95	05-81-06-13-88	06-84-97-02-72
BAYLE Christophe	05-61-68-02-02	06-75-48-18-69		
RIDET Xavier	05-61-69-62-09		05-61-68-18-18	06-73-13-70-66

AUDABRAM Serge				06-86-62-69-77
OUANDJLI Asis				07-78-95-33-95
VARMA Mohamed				07-51-10-61-53
TARTIE Laurent				06-34-41-79-94

SMECTOM DIRECTION	Fixe PRO	Portable PRO	Fixe PERSO	Portable PERSO
MAGISTRALI Sylvie	05-61-68-02-02	07-84-59-32-67		
VANPEVENAEGE Jérôme	05-61-68-47-48	06-77-65-25-84		
PEYREFITTE Isabelle	05-61-68-46-55	06-75-48-18-52		
Smectom accueil	05-61-68-02-02			
SMECTOM CHEF DE POLE				
AUTHIE Michel	05-61-68-46-52	06-72-96-43-68	05-61-67-73-29	
De JESUS ESTEVES Raynaldo	05-61-68-47-43	06-44-25-71-13		
OZIER LAFONTAINE Lukael	05-61-68-42-30	06-75-48-17-66		
SAUZE Christel (conseillère de prévention)	05-32-39-00-00	06-89-24-05-43		
PREFECTURE				
Standard préfecture	05-61-02-10-00			
DREAL (jours ouvrés de 8h à 17h)	05-61-65-85-50		A contacter si les pompiers interviennent	
DREAL (hors jours ouvrés de 8h à 17h)		06-08-41-28-26		

VIDEOSURVEILLANCE	Dénomination	Horaires	Téléphone
SUPERVISEUR	Centre Opérationnel de Sécurité	24h/24 et 7J/7	04-68-54-08-48

5.4.2 Organiser et gérer l'intervention par un membre de la Direction sur place

- S'assurer que le système d'arrosage automatique par canon est en fonctionnement et vérifier la pertinence du positionnement des canons.
- Couper l'alimentation électrique dans le local « château » (tarif bleu).
- En absence de risque majeur pour les agents** et en l'absence des pompiers, le membre de la Direction sur place peut autoriser les agents sur site à intervenir.
Les agents devront prioritairement être positionnés sur les postes suivants, équipés de gilets de haute visibilité, ils suivront les consignes du § 5.3.1.:
 - un sur la chargeuse
 - un sur le compacteur en supplément
 - un sur la pelle au niveau du stock de terre
 - un au camion voire 2 agents si un camion supplémentaire a été mobilisé sur le parc de Varilhes
- En cas de risque majeur pour les agents, le membre de la Direction coordonne les opérations en lien avec les pompiers sur place et suit leurs consignes.

5.4.3 En cours d'intervention

- Suivre l'évolution de l'intervention et évaluer si les renforts sont nécessaires

2. Après trois heures d'intervention, envisager une pause travail. A cette étape de l'intervention, le feu est généralement maîtrisé dans son extension.
3. Toutefois, si le feu n'est pas encore cerné dans ce délai, préparer une équipe de relève.
4. Théoriquement le feu est bloqué en 2-3h et autant de temps sera requis pour l'éteindre dans son intégralité.
5. En complément de l'extinction à l'aide des engins, un travail à la pelle peut être réalisé pour maîtriser les petits départs.
6. Une surveillance accrue du site est réalisée par les agents et la société de gardiennage durant les 48 heures qui suivent l'extinction de l'incendie.

5.5 Consignes en cas de départ de feu dans l'unité de valorisation

Si malgré les systèmes de détection d'incendie mis en place dans l'unité de valorisation, un feu se déclenche, l'agent d'astreinte ferme les 3 vannes manuelles si celles-ci sont accessibles sans danger et alerte le SDIS et EDF. Il suit alors leurs instructions.

GRS VEOLIA	Fixe PRO	Portable PRO	Fixe PERSO	Portable PERSO
Astreinte GRS		06-09-71-68-36		
Serge Maldonado	04-72-09-80-80	06-35-16-31-38		
Julien Delefosse		06 20 41 59 47		

ERDF	Dénomination	Horaires	Téléphone
Chargé de conduite réseau	ERDF Agence de Conduite Midi Pyrénées 31000 TOULOUSE	Permanent 24/24	05-34-44-59-67
Chargé d'exploitation du réseau	ERDF Agence réseau Ariège - Labarre 09000 FOIX	Heures ouvrables	05-34-09-21-62
Accès au réseau de distribution	ERDF 31000 TOULOUSE	Heures ouvrables	05-56-94-47-22
Centre de réception des appels de dépannage		24h/24 et 7J/7	0810-333-009

5.6 Opérations complémentaires réalisées par un membre de la Direction

1. Excepté Madame Le Maire de la commune ou son représentant qui sont autorisés sur les lieux en la présence du coordonnateur, les autres personnes ne seront pas acceptées sur le site.
2. Prévenir les gendarmes de Mirepoix
3. Prévenir Madame Le Maire si elle ne s'est pas manifestée
4. Noter un maximum d'éléments sur la fiche de suivi quotidien (**ENR BER 004**) afin de rédiger le rapport d'incident (**ENR GEN 010**) par la suite :



- Heures d'arrivée et départ des divers intervenants sur le site (agents du site, SDIS, Elus de la commune, Responsable du syndicat...)
- Types d'intervention effectués par les secours
- Temps d'intervention
- Moyens déployés
- Dégâts sur le site
- Commentaires de témoins, agents de la sécurité du site ...
Liste non exhaustive.

5. Prendre des photographies de l'incident pour sa traçabilité

5.7 Organisation de l'accueil du SDIS

Un agent se positionne à l'entrée du site en attendant l'arrivée des pompiers. Il accompagnera les pompiers pour :

1. L'ouverture du portail à l'entrée du site
2. Leur acheminement jusqu'au lieu du départ incendie

L'agent transmet au SDIS le plan « Réseaux de protection incendie » précisant :

- La localisation des détecteurs de gaz mobiles,
- La localisation des lances « bourgeois »,
- Les zones de pompages des eaux de réserve incendie.

Il est mis à leur disposition le plan des rayonnements et effets thermiques du casier concerné, stockés dans le bâtiment administratif.

3. Pendant toute leur intervention les pompiers seront accompagnés par le chef de site et/ou chef de pôle.